

IRDA Paris

Rapport d'activité 2024-2025

1. Présentation de l'IRDA Paris

L'Institut de Recherche en Droit des Affaires de Paris (IRDA Paris) a été créé en 1998. Il est dirigé depuis septembre 2019 par le Professeur France Drummond.

L'IRDA Paris est une équipe d'accueil pour les doctorants qui réalisent leur thèse dans les différents domaines du droit des affaires. Il regroupait, en septembre 2024, quarante-trois doctorants.

L'IRDA Paris est aussi un laboratoire de recherche qui a vocation à susciter, organiser, et diffuser des travaux académiques sur les grandes questions relevant du droit des affaires.

Depuis septembre 2021, un poste de secrétaire général de l'IRDA a été créé. Il était occupé en 2021-2022 par Thiphaine Saupin. À la suite de son recrutement en qualité de maître de conférences à l'Université CY Cergy Université, Thibaut Duchesne a pris sa relève le 1^{er} septembre 2022 ; recruté lui-même en qualité de maître de conférences, Hugo Nadjar, doctorant de l'IRDA, lui a succédé le 1^{er} septembre 2023. Il a, à son tour, été recruté comme maître de conférences à l'Université Paris-Panthéon-Assas. Raphaël Galvao occupe actuellement ce poste.

Depuis septembre 2024, l'IRDA dispose de nouveaux locaux situés au 87 rue Notre-Dame des Champs (3^e étage pour les bureaux, rez-de-jardin pour la salle des doctorants). Ils ont permis une amélioration considérable de l'accueil des doctorants, des étudiants et universitaires, y compris les chercheurs étrangers. Ils facilitent grandement l'organisation des manifestations scientifiques, séminaires de recherche, conférence et colloques.

	2024-2025
NOMBRE DE CHERCHEURS	15 dont 10 Pr et 5 MCF (rattachement principal) 3 Pr émérites 6 Pr et 1MCF en rattachement secondaire
PERSONNEL ADMINISTRATIF	3 contractuels (1 temps plein, 2 mi-temps)
LOCAUX	Bureaux de l'IRDA + salle de réunion + salle des doctorants (87 NDC)
NOMBRE DE DOCTORANTS	43
STATUT DES DOCTORANTS	3 ATER 3 contrats doctoraux en cours 2 CIFRE
SUIVI DES DOCTORANTS	3 missions d'enseignement ainsi que 2 ATER recrutés pour l'année prochaine
NOMBRE DE SOUTENANCES	0

2. L'activité scientifique de l'IRDA Paris

L'activité scientifique est d'abord individuelle ; elle est celle des membres de l'IRDA et de ses doctorants. Par ailleurs, depuis septembre 2019, l'IRDA Paris organise diverses manifestations scientifiques.

2.1. Les publications des membres de l'IRDA

La liste des publications individuelles des membres de l'IRDA (articles et ouvrages) est disponible sur le site internet de l'IRDA dans la rubrique « [Publications individuelles](#) » ainsi que sur HAL. Cette liste est mise à jour régulièrement par le secrétaire général avec l'aide d'un étudiant de Master 2, sous forme de vacation. Pour l'année universitaire 2024-2025, ces vacations étaient assurées par Eloïse Dugdale.

2.2. Les publications collectives

- Le colloque de lancement du projet REPONDS

Les actes du colloque organisé par l'IRDA le 16 janvier 2024 sur le thème : « Le droit français des sociétés : bilan et perspectives », sous la direction scientifique du Professeur Caroline Coupet, ont été publiés aux éditions Dalloz en janvier 2025.

- Le colloque relatif à l'ordonnance nullité

L'IRDA a organisé une journée d'étude, le 3 avril 2025, intitulée « L'ordonnance de réforme des nullités en droit des sociétés : un texte de rupture ? ». Les textes des interventions ont fait l'objet d'une parution à la Revue des sociétés, dans le numéro de mai 2025.

- En cours de publication : le colloque concurrence

Les actes du colloque annuel de l'IRDA de l'année 2024, intitulé « Le droit de la concurrence à la croisée des chemins », sous la direction scientifique du Professeur Emmanuelle Claudel fera prochainement l'objet d'une publication.

2.3. Les thèses

43 doctorants relèvent aujourd'hui de l'IRDA. 11 se sont inscrits en thèse en 2024, dont 2 bénéficient d'un contrat doctoral et bénéficieront, l'année prochaine, d'une mission d'enseignement.

Aucune soutenance n'est intervenue pendant l'année universitaire 2024-2025.

Deux publications de thèse sont à signaler :

- J. Mazé, *La garantie conventionnelles dans les cessions de droits sociaux*, (dir. A. Gaudemet), parue chez LGDJ le 4 février 2025.
- H. Nadjar, *Les principes du droit des offres publiques d'acquisition*, (dir. S. Torck), parue chez LGDJ le 2 février 2025.

La thèse d'Hugo Nadjar a également été couronnée du deuxième prix de l'AEDBF en décembre 2024.

2.4. Les manifestations scientifiques

En 2024-2025, l'IRDA Paris a proposé différentes manifestations scientifiques¹ :

- Les conférences d'actualité (*tout public*)
- Les séminaires doctoraux (*à l'intention des doctorants*)
- Les présentations de thèse (*tout public*)
- Le colloque de l'IRDA (*tout public*)
- Le cycle de conférences de l'IRDA, « le droit des affaires en perspective » (*tout public*)
- Les déjeuners des doctorants (*à l'intention des doctorants*)

2.3.5. Le colloque de l'IRDA

L'IRDA Paris a organisé une journée d'étude qui a eu lieu le 26 juin 2025, sous la direction scientifique du professeur Marie Caffin-Moi. Elle portait sur « *Les ressources du droit des affaires face au défi climatique* ». Le sujet du prochain colloque qui sera organisé en 2026 par l'IRDA Paris a déjà été arrêté. Organisé sous la direction scientifique du Professeur France Drummond, il portera sur les contentieux financiers européens, 10 ans après la loi du 21 juin 2016.

[> En savoir plus](#)

2.3.7. Le cycle de conférences « Le droit des affaires en perspective »

Depuis septembre 2022, l'IRDA a mis en place, sous la direction du Professeur Caroline Coupet, un cycle de conférences, ayant pour objet d'élargir et d'enrichir l'approche du droit des affaires, en remettant en perspective, avec l'aide de collègues historiens, ou économistes, certains thèmes, institutions, concepts, œuvres doctrinales ou écoles de pensée, du droit commercial.

Trois conférences ont eu lieu cette année, avec un important succès, à l'Auditorium du centre 87 NDC :

- *L'arbitrage, entre enjeux commerciaux et enjeux diplomatiques*, 12 décembre 2024 :
 - Carine BECHAREF JALLAMION, Professeur agrégé d'histoire du droit et des institutions, Vice-Doyen, Université de Montpellier : « L'arbitrage, au XIXème et XXème siècles : des enjeux nationaux aux enjeux internationaux ».
 - Mikaël SCHINAZI, Avocat aux barreaux de Paris et New York, Jones Day : « L'École française de l'arbitrage international : approche historique, sociologique et juridique ».
- *Le tribunal des activités économiques : un pas vers une recomposition des institutions judiciaires ?*, 3 juin 2025 :
 - Victor SIMON, Professeur d'histoire du droit et des institutions, Université de Lille : « Compétences, composition et gratuité : permanences et mutations des juridictions commerciales à travers l'histoire ».

¹ A noter qu'un « Rendez-vous de l'IRDA » était prévu en présence du président Vincent Vigneau le 23 janvier 2025 mais a dû être reporté *sine die* pour des raisons médicales.

- Jérémie JOURDAN-MARQUES, Professeur de droit privé et de sciences criminelles, Université Louis Lumière Lyon 2 : « Jusqu'où peut aller l'extension des compétences du tribunal des activités économiques ? »
- *L'analyse économique du droit : un outil au service du droit ? L'exemple de l'indemnisation des investisseurs en cas de diffusion de fausse information*, 17 juin 2025 :
- Bruno DEFFAINS, Professeur en sciences économiques, Université Paris-Panthéon-Assas
- Johan PROROK, Professeur agrégé de droit privé et sciences criminelles, Université Jean Monnet Saint-Etienne
- Claude Denys FLUET, Professeur en sciences économiques, Université Laval

Ce cycle de conférences sera poursuivi pendant l'année 2025-2026.

[> En savoir plus](#)

2.3.1. *Les conférences d'actualité*

Ponctuelles, ces conférences visent à éclairer un public varié (professionnels, étudiants, doctorants, universitaires) sur une actualité importante du droit des affaires. Elles ont lieu à l'Auditorium du centre 87 NDC.

Durant l'année universitaire 2024-2025, une conférence d'actualité a été organisée. Elle portait sur le thème suivant :

- « *L'ordonnance de réforme des nullités en droit des sociétés : un texte de rupture ?* », jeudi 3 avril 2025, 8h30 à 12h30. Les actes ont été publiés à la *Revue des sociétés* de mai 2025.

[> En savoir plus](#)

2.3.4. *Les présentations de thèse*

Les présentations de thèse ont été organisées dès 2019. Elles permettent aux jeunes docteurs, lors de conférences ouvertes à un large public, de présenter leur thèse, d'expliquer le choix de leur sujet, leurs hypothèses de travail, leur démarche, et de présenter leurs propositions.

La présentation est suivie d'un débat auquel participent des universitaires, des doctorants, des étudiants de troisième cycle, mais aussi des praticiens intéressés par le sujet. Ce débat permet au jeune docteur d'éprouver la pertinence de ses propositions et de se confronter à la discussion. Durant l'année universitaire 2024-2025, deux conférences de présentation de thèse ont eu lieu à l'Auditorium du centre 87 NDC :

- *La garantie conventionnelle dans les cessions de droits sociaux : essai d'une conception unitaire*, par Jacques Mazé (17 mars 2025).
- *L'individuel et le collectif : essai en droit du travail*, par Ani Minasian et *La personne morale victime d'une infraction*, par Raphaël Galvao, événement croisé avec l'Institut de criminologie de Paris et le Laboratoire de droit social (7 avril 2025).

Les présentations de thèse sont un rendez-vous incontournable de l'année universitaire et un exercice précieux pour les jeunes docteurs.

[> En savoir plus](#)

2.3.2. *Les séminaires doctoraux*

L'IRDA Paris a mis en place un cycle de séminaires doctoraux à compter de septembre 2021. Ces séminaires ont vocation à aider les doctorants à mieux comprendre l'exercice singulier qu'est la thèse et à les informer sur les débouchés du doctorat. Trois séminaires se sont tenus pendant l'année 2024-2025, dans la nouvelle salle de réunion de l'IRDA au centre 87 NDC :

- « *Les perspectives de carrière des docteurs en droit au sein des institutions européennes* », le lundi 25 novembre 2024, 18h30, animé par Solène Gobin, en détachement à l'ABE en tant que Policy expert, docteur en droit de l'Université Panthéon-Assas, et Julien Nivot, agent au sein du département marché et innovation de l'AEMF.
- « *Les outils numériques au service de la recherche et de la rédaction* », le mardi 4 mars 2025, 18h30, animé par Gabriel Stettler, docteur en droit qualifié aux fonctions de maître de conférences, et Simon Husser, maître de conférences à l'Université Sorbonne Paris Nord.
- « *Les intérêts et la méthodologie du droit comparé* », le lundi 5 mai 2025, 18h30, animé par Caroline Kahn, maître de conférences à l'Université Paris Nanterre.

[> En savoir plus](#)

2.3.8. *Les déjeuners des doctorants*

A l'initiative du secrétaire général, Raphaël Galvao, ont été mises en œuvre des réunions informelles entre les doctorants pour qu'ils présentent certains points de leurs recherches (un chapitre, un plan de thèse, un point en particulier dans la thèse). Le but de ces rencontres, tenues sur le créneau du midi, une fois par mois, en salle de réunion de l'IRDA, est double. Pour « l'intervenant », prendre l'habitude d'expliquer ses recherches en public, de répondre aux questions et bénéficier d'éventuels conseils ou échanges. Pour le public, les déjeuners des doctorants permettent de mieux comprendre et connaître les sujets de recherche en cours à l'IRDA. Le prochain secrétaire général devrait prendre le relais l'année prochaine pour perpétuer ce rendez-vous.

2.5. La recherche collective

L'IRDA Paris a continué à mener à bien **deux projets de recherche collective** durant l'année 2024-2025 :

- *Projet de Réforme pour un nouveau droit des sociétés (projet REPONDS 2023-2026)*. Ce projet de recherche est développé en concertation et avec le soutien du ministère de la Justice, et en partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie de Paris. Il entend proposer, d'ici 2026, soit soixante ans après la dernière grande réforme du droit des sociétés, des voies de simplification et de modernisation du droit des sociétés : proposition de réécriture de certains textes aux fins d'éradiquer des contentieux récurrents et proposition de réorganisation des textes en vue d'en faciliter l'accès et la compréhension, le tout s'appuyant sur une réflexion académique ambitieuse sur les fonctions et les divisions structurantes du droit des sociétés. Ce projet, piloté par le professeur Caroline Coupet, a été distingué par la Fondation partenariale de l'Université Paris-Panthéon-Assas qui lui a attribué un financement. Le colloque de lancement officiel de cette recherche s'est déroulé le 16 janvier 2024, en partenariat avec le ministère de la Justice, à la Chambre de commerce et d'industrie Paris Île-de-France.

Sept séminaires se sont tenus en 2024-2025 sur les thèmes suivants :

- 1) Séminaire du 27 septembre 2024

- La constitution des sociétés (J.-B. Barbière)
 - Les transmissions de droit sociaux (M. Caffin-Moi)
 - Exclusion et retrait (E. Schlumberger)
 - La dissolution de la société et la liquidation (J.-B. Barbière)
- 2) Séminaire du 13 décembre 2024
- L'indivision de droits sociaux (E. Naudin)
 - Usufruit et nue-propriété (A. Rabreau)
 - La location d'actions et le droit réel de jouissance spécial portant sur des droits sociaux (C. Coupet)
 - Couple et sociétés (A. Rabreau)
- 3) Séminaire du 24 janvier 2025
- Le capital, les apports (R. Mortier)
 - Les opérations sur capital (R. Mortier)
 - Les distributions de dividendes et de réserves (E. Schlumberger)
- 4) Séminaire du 21 mars 2025
- Les distributions (E. Schlumberger)
 - Les dirigeants sociaux : la responsabilité civile (C. Coupet, J.-C. Pagnucco)
 - Les conflits d'intérêts (I. Parachkévova)
- 5) Séminaire du 26 mai 2025
- Les dirigeants sociaux : révocation et rémunération (M. Buchberger)
 - La répartition des pouvoirs dans la SA (J. Granotier)
- 6) Séminaire du 20 juin 2025
- La rémunération des dirigeants sociaux : les sociétés cotées (M. Buchberger)
 - Capacité de la société, dépassement de l'objet social (J.-F. Hamelin)
 - Les abus de majorité et de minorité (T. Duchesne)
 - Les actes extrastatutaires (J. Heinich)
 - Les conventions de vote (J. Granotier)
- 7) Séminaire du 4 juillet 2025
- Les fusions, scissions, apports partiels d'actifs (M.-L. Coquelet)
 - DIP des sociétés (E. Farnoux)
 - Les actions de préférence (A. Reygrobellet)
 - Les obligations (J. Chacornac)
 - Les valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances (F. Drummond)

[> En savoir plus](#)

- *Groupe de recherche sur les crypto-actifs (projet LEGDIGITAS 2023-2026)*. Coordonné par le professeur France Drummond, ce projet part du constat que le développement des technologies de registres distribués, dont les plus connues fonctionnent en recourant au protocole *Blockchain*, a engendré de nouveaux « instruments » dont ni la qualification, ni le régime, ne sont encore véritablement établis. Les initiatives législatives se multiplient pour encadrer le phénomène sans l'entraver, or si la France a pu paraître précurseur avec l'adoption de la loi PACTE, elle semble mal armée à la veille de l'intégration des textes européens et peu audible dans les négociations internationales engagées par UNIDROIT et le Bureau permanent de la Conférence de La Haye, faute de disposer d'une analyse suffisamment aboutie du phénomène et d'un point de vue critique suffisamment construit sur son traitement juridique. La diversification de ces crypto-actifs (*security tokens, utility tokens, stable coins, NFT...*) interroge notamment l'aptitude de nos catégories juridiques à absorber ces nouveaux biens. Les États-Unis ont déjà modifié leur droit pour prendre en considération les *controllable electronic records* et le Royaume-Uni consulte sur une proposition de loi qui consacrerait une nouvelle catégorie de biens juridiques, les *digital objects* ; l'état d'avancement de la réflexion permet à ces États de prendre l'ascendant dans les enceintes internationales. L'ambition de la recherche, qui sera menée par un groupe pluridisciplinaire d'universitaires, est de faire mûrir rapidement la compréhension et l'analyse du phénomène, en vue d'éclairer les pouvoirs publics sur les ajustements à apporter au droit positif français dans le cadre d'une intégration ordonnée des textes européens, de nourrir une position française étayée aux fins, le cas échéant, de promouvoir des solutions moins disruptives du modèle juridique continental européen, et d'enrichir l'enseignement universitaire sur les aspects juridiques de cette nouvelle économie numérique. Le projet est lauréat de l'appel à projets AAPG 2023 de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR).

Trois réunions plénières relatives à la rédaction de l'ouvrage se sont tenues en 2024-2025 :

- 1) Réunion plénière du 18 octobre 2024 – plan de l'ouvrage
 - Échange de vues sur les projets de plan et l'intitulé de l'ouvrage
 - Discussion relative à l'attribution des contributions thématiques
 - Discussion du calendrier de l'ouvrage
- 2) Réunion plénière du 31 janvier 2025 – rédaction de l'ouvrage
 - Première version rédigée du Titre 1 de la Partie 1
 - Rappel des prochaines étapes de la rédaction
- 3) Réunion plénière du 10 avril 2025 – rédaction de l'ouvrage
 - Première version rédigée du Titre 2 de la Partie 1
 - Première version rédigée du Titre 1 de la Partie 2
 - Rappel des prochaines étapes de la rédaction de l'ouvrage

[> En savoir plus](#)

Parallèlement, les actes du colloque de l'IRDA, organisé pour le lancement du projet **REPONDS** en date du 16 janvier 2024 portant sur « Le droit français des sociétés : bilan et perspectives » sous la direction scientifique du Professeur Caroline Coupet, ont été publiés aux éditions

Dalloz en janvier 2025. Une dizaine de contributions d'universitaires et de praticiens français et étrangers analysent et interrogent l'avenir du droit français des sociétés.

3. Autres actions d'accompagnement des doctorants

L'IRDA continue progressivement de constituer un *fonds documentaire spécialisé* en droit européen des affaires et droits étrangers, afin de répondre aux besoins des doctorants. L'IRDA a également entrepris la numérisation de certains ouvrages rares et incontournables pour en faciliter l'accès, à commencer par les trois tomes du traité de Hémard, Terré et Mabilat.

[> En savoir plus](#)

Le laboratoire participe aussi au *financement de la mobilité « scientifique »* des doctorants (défraiement plafonné pour participation à des manifestations scientifiques).

4. La communication de l'IRDA Paris

L'IRDA s'est doté d'un [site Internet](#) en septembre 2021. Le site est tenu à jour quasi quotidiennement. Il annonce les différentes manifestations, relaye les publications de ses membres, rend compte de toutes les manifestations scientifiques, comporte l'ensemble des informations utiles aux doctorants.

L'IRDA a également [une page LinkedIn](#) sur laquelle les actualités du laboratoire sont relayées afin d'être diffusées à un public plus large. Elle compte 1714 abonnés.

Depuis octobre 2022 une [lettre d'information trimestrielle](#) a été mise en place. Elle est diffusée par mail et sur le site internet de l'IRDA. Neuf lettres sont déjà parues, la prochaine le sera en octobre 2025.

5. Aspects financiers

Comme tous les centres de recherche de l'Université, l'IRDA est financé par une dotation approuvée par la Commission de la recherche. L'IRDA bénéficie également d'un Bonus Qualité Recherche (BQR), accordé par le Conseil d'administration de l'université en considération, en 2024, du colloque de l'IRDA et des séminaires du projet REPONDS. Par ailleurs, le projet REPONDS est lauréat de la fondation partenariale de l'université et doté d'un financement à ce titre. Enfin, le projet LEGDIGITAS, lauréat de l'appel AAPG 2023 de l'ANR, dispose d'un financement dédié jusqu'à décembre 2025.

* * *

*